

## **PROMULGATION**

PUBLIC NOTICE is hereby given to all interested persons that during the meeting held on July 12, 2021, the City Council adopted the resolution CM2107 288 authorizing the specific project PPCMOI-2021-0014 to install a “Starbucks” restaurant as a part of the construction of a gas station and convenience store at 2855 Sources Boulevard.

This resolution comes into force according to the law and any interested person may take cognizance of said resolution at the Office of the City Clerk, 60 Martin Avenue, Dorval, during regular business hours or on the City’s website: [www.city.dorval.qc.ca](http://www.city.dorval.qc.ca) .

Given at Dorval, Québec, this July 21, 2021.

Me Chantale Bilodeau  
City Clerk



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 12 juillet 2021

**CM2107 288**

**6d Adoption du PPCMOI-2021-0014 - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble au 2855, boulevard des Sources sur le lot 1 523 767 dans la zone C04-08**

Attendu qu'à ses rencontres du 10 mars 2021 et du 14 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du projet particulier numéro PPCMOI-2021-0014 visant l'aménagement d'un restaurant « Starbucks » dans le cadre du projet de construction d'une station-service avec dépanneur au 2855, boulevard des Sources sur le lot 1 523 767;

Attendu que ce projet répond aux critères énoncés au règlement RCM-60E-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble, et qu'il respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Cité, conformément à l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'à sa séance du 19 avril 2021 le Conseil a adopté le premier projet de résolution autorisant le PPCMOI-2021-0014;

Attendu que suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2021, le conseil a adopté, sans modifications, le deuxième projet de résolution lors de sa séance du 17 mai 2021;

Attendu que suite à l'avis public paru le 26 mai 2021, aucune personne intéressée n'a déposé de demande de participation à un référendum sur ledit projet;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER MARC DORET  
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MARGO HERON**

**IL EST RÉSOLU:**

D'adopter la résolution autorisant le PPCMOI-2021-0014 tel que décrit ci-dessous et aux conditions y mentionnées:



**DORVAL**

**1. Territoire d'application**

La présente résolution s'applique au lot 1 523 767 du cadastre du Québec dans la zone C04-08.

**2. Autorisation**

Malgré le règlement de zonage en vigueur, l'implantation de l'usage « Restaurant » est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

**3. Description du projet particulier**

Le projet vise la démolition de l'ancien dépanneur et l'ancienne marquise afin d'ériger une nouvelle station-service avec nouveau dépanneur et restaurant Starbucks selon le plan d'aménagement paysager daté du 3 février 2021 et révisé le 25 mars 2021.

**4. Dérogation autorisée**

Il est autorisé de déroger au Règlement de zonage de la Cité de Dorval (RCM-60A-2015) pour ce projet particulier afin d'autoriser l'usage suivant :

Usage 5811 « Restaurant et lieu où l'on sert des repas (avec ou sans terrasse) » ne faisant pas partie de la liste des usages autorisés dans la zone C04-08.

**5. Conditions**

- a. Une somme de 5000 \$ devra être versée pour couvrir les coûts de publication des avis publics requis dans le cadre du processus d'approbation du projet;
- b. Les travaux de reconstruction du trottoir s'il y a lieu bordant les boulevards des Sources et Hymus soient à la charge du promoteur.

**6. Délai du début de la réalisation**

La construction du bâtiment devra débuter dans les douze (12) mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé) Edgar Rouleau  
Maire

(signé) Chantale Bilodeau  
Greffière

2021-07-16597